

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales</p> <p>Séance du mardi 6 mars 2018</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 6 mars 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>ID: 074-217400860-20180308-D-2018_03_06_11-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 10</p> <p>Délibération n°D_2018_03_06_11</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Aurélien Chaine à Mme Raphaëlle Cons Absente excusée : Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Tarifs locations salle des fêtes pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 2 voix contre et à mains levées :

* **FIXE** les tarifs de locations de la salle des fêtes pour l'année 2019, à savoir :

<i>Locataires</i>	<i>Période été (du 15/04 au 14/10)</i>	<i>Période hiver (du 15/10 au 14/04)</i>
<i>Résidents sur la commune</i>	300.00 €	450.00 €
<i>Résidents hors de la commune</i>	700.00 €	950.00 €
<i>Locations à but lucratif (résidents)</i>	700.00 €	900.00 €
<i>Locations à but lucratif (non résidents)</i>	800.00 €	1 000.00 €

* **FIXE** pour chaque location de la salle des fêtes, les cautions suivantes :

- 400 euros,
- 200 euros.

Ces cautions seront déposées sous forme de chèque en garantie. Ils seront encaissés en cas de dommages éventuels, de manquement au nettoyage, ou, dans le cas de résiliation de la location.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 9 mars 2018</p> <p>Et de la publication le : 9 mars 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---



